



Le Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire s'engage et appelle à s'engager pour le respect de la **différence**



"Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'Homme. La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales."

Extrait de la Constitution du 4 octobre 1958 en vigueur.

"Constitue une discrimination directe la situation dans laquelle, sur le fondement de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race, sa religion, ses convictions, son âge, son handicap, son orientation ou identité sexuelle, son sexe ou son lieu de résidence, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre dans une situation comparable. Constitue une discrimination indirecte une disposition, un critère ou une pratique neutre en apparence, mais susceptible d'entraîner, pour l'un des motifs mentionnés au premier alinéa, un désavantage particulier pour des personnes par rapport à d'autres personnes."

Extrait de la Loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 en vigueur.

Le CRAJEP Picardie, en référence à ces valeurs constitutionnelles, principes républicains et dispositions réglementaires, **s'oppose à toutes formes de discriminations.**

Dans un contexte de crise où le repli identitaire et l'individualisme sont souvent encouragés, le CRAJEP Picardie considère la **LAICITE comme fondement du vivre ensemble** dans notre société où chacun a, ou doit, **trouver sa place.**

En ce sens, nous déclarons que la richesse et la force de la république doivent être basées sur

la DIVERSITE*, la TOLERANCE* et la SOLIDARITE*

* **La DIVERSITE** : C'est par la transmission de savoirs et l'interaction entre les uns et les autres que la diversité devient une richesse participant au mieux vivre ensemble.

* **La TOLERANCE** : attitude positive envers autrui permettant de lutter contre tous types de violences et soulignant une acceptation de l'autre dans sa différence.

* **La SOLIDARITE** : démarche de respect et d'entraide favorisant le mieux être individuel et collectif.

Les premiers signataires sont : Les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA) ; Concordia ; Le Centre Régional de l'Information Jeunesse (CRIJ) ; La Fédération Régionale des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) ; La Fédération des Centres Sociaux de l'Aisne (FCS02) ; Les Francas Picardie ; La Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture (FRMJC) ; La Jeunesse au Plein Air (JPA) ; La Ligue de l'Enseignement Picardie ; Léo Lagrange ; Le Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne (MRJC) ; Les Scouts et Guides de France ; L'Union Régionale des Pupilles de l'Enseignement Public (URPEP)

Pour cela, nous nous engageons, par le biais de nos organisations, de nos orientations et de l'ensemble de nos actions à :

- Eduquer à la diversité et à l'égalité
- Favoriser l'entraide, la coopération, les échanges et le partage
- Sensibiliser à l'ouverture et au respect de l'autre
- Informer, débattre, éduquer et donner les clés de compréhension de son environnement et du monde
- Lutter contre les préjugés, les idées reçues et toutes formes de discriminations liées aux handicaps, sexes, religions, ethnies ou à une quelconque différence.

Nous nous engageons à appliquer, respecter et mettre en œuvre cette charte dans notre organisation, nos orientations et nos actions.

Nous nous engageons également à la communiquer et à la diffuser au sein de notre association (notre collectivité, notre entreprise...) et de nos personnels ainsi qu'à l'ensemble de nos réseaux.

Fait à

Lé

Signature du représentant du CRAJEP
Slimane BOURAYA

Signature du représentant
de

REJOIGNEZ-NOUS EN SIGNANT

